

CHAMPAGNAC LA PRUNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2022

Présents : BIDAULT Christelle, BOMBAL Jacques, BRINDEL Bruno, CHATAUR Jean-Paul, DUBOIS Michel, FAUCHER Sandra, JAUILHAC Stéphanie, LEFEBVRE, Serge, MARTY Lionel, NAVEZ Grégoire, POUGET Roland

Secrétaire de séance : FAUCHER Sandra

Ordre du jour :

- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents
- Rapport activité Tulle Agglo
- Emprunt
- Commissions communales
- Correspondants défense, sécurité routière et accessibilité
- Délégués dans les instances de regroupement
- Indemnités des élus
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du précédent Conseil

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal du 9 avril 2022.

Résultat du vote : *Pour : 7 Contre : 4 (BRINDEL Bruno, JAUILHAC Stéphanie, LEFEBVRE Serge, POUGET Roland)*

Intervention de Roland :

Pourquoi Stéphanie, Bruno, Serge et moi-même avons voté contre ?

Christelle, ce "vous" de ton réquisitoire accuse les 10 conseillers que nous sommes, et tu les condamnes tous : c'est une de tes prérogatives d'être juge et partie en tant que maire, mais nous réprouvons cette posture. Nous approuvons par contre tout ce qui a été fait par les uns et les autres autour de cette table pour le bien de notre commune.

Ce fonctionnement autocratique que tu envisages est à l'opposé du modèle démocratique dans lequel nous vivons et tu avais été élue pour le défendre : nos administrés jugeront.

Tu emploies une locution latine pour exprimer ta fermeté, et nous faisons de même pour conclure ce propos, mais celle-ci est juridique :

absit reverentia vero - ne craignons pas de dire la vérité

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Madame le Maire présente les impacts de l'ordonnance n°2021-175 concernant la Protection Santé Complémentaire (PSC) et plus précisément le débat obligatoire sur les garanties de PSC :

- Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et leurs établissements publics organisent un débat sur les garanties PSC accordées aux agents.
- Il s'agit d'un débat sans vote.
- Il informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Actuellement

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents.

Dans la fonction publique territoriale, cette participation financière est actée par le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011. Le décret prévoit deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics, à savoir :

- **La labellisation**, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national.
- **La convention de participation**, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné est proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité.

Sont ainsi bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (contrats aidés, apprentis, etc....).

État des lieux de la collectivité

Effectif actuel de la collectivité

2 agents titulaires (35 h et 16h)

2 agents contractuels de droit public à temps non complet (12h et 5h)

Santé

Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie santé : tous

Mode de participation : labellisation

Participation financière de l'employeur : 50% de la cotisation dans la limite de 40 € net par mois pour un agent à temps complet, au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet

Coût annuel pour la collectivité : 645 € net (2 agents en bénéficiant actuellement)

Si tous les agents en bénéficiaient au maximum, le coût serait de 933 € net.

Prévoyance

Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie prévoyance : 4

Participation financière de l'employeur : 0

Nouveau cadre issu de l'ordonnance du 17 février 2021 prise en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019

Complémentaire santé

Participation obligatoire en santé au 1^{er} janvier 2026 pour les collectivités locales

Plancher : 50% d'un montant de référence (et non de la cotisation) défini par décret défini par décret du 20/04/2022 (montant plancher 50% de 30 € = 15 €)

Garanties : panier de soins santé

Risque Prévoyance

Participation obligatoire en santé au 1^{er} janvier 2025 pour les collectivités locales

Plancher : 20% d'un montant de référence (et non de la cotisation) défini par décret du 20/04/2022 (montant plancher 20% de 35 € = 7 €)

Garanties : incapacité de travail, invalidité, décès

Suite à débat : évolutions envisagées pour atteindre l'horizon 2025 et 2026

Avant de mettre en place la réglementation et de faire un choix, le Conseil est en attente de connaître les conventions de participation conclues par le Centre de Gestion.

Les salariés seront consultés avant toute décision.

Rapport activité Tulle Agglo

Considérant que les communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément à l'article L5211-39 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activités de Tulle Agglo ;

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activités 2021 de Tulle Agglo.

DCM N°13 : Emprunt

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de 2022, il a été prévu au Budget Primitif de recourir à l'emprunt, madame le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt.

Après analyse des offres reçues, madame le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Mutuel :

- prêt de 150 000 €
- sur une durée de 15 ans
- au taux fixe de 0.85%, avec échéances trimestrielles de 2 665,41 €
- à échéances constantes
- frais de dossier à 150,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération :

- approuve le projet qui lui est présenté pour un prêt de 150 000 € au taux de 0.85% sur une durée de 15 ans,
- confère toutes les délégations utiles à madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Résultat du vote : **Pour : 11** **Contre :** **Abstention :**

DCM N°14 : Commissions communales - modifications

Par délibération en date du 10 juillet 2020, des commissions ont été créées.

Suite à l'intervention de madame le Maire en Conseil municipal du 9 avril 2022, il est proposé au Conseil de supprimer ces commissions à compter du 1^{er} mai et de les remplacer par des groupes de travail. Madame le Maire est présidente de tous les groupes de travail.

	Vice-président	membres
Finances et budget / Développement économique	Jacques BOMBAL	Jean-Paul CHATAUR, Sandra FAUCHER, Grégoire NAVEZ
Aménagement de la commune / Patrimoine	Jean-Paul CHATAUR	Michel DUBOIS, Lionel MARTY
Eau / Assainissement / Travaux / Voirie / Électrification	Grégoire NAVEZ	Jean-Paul CHATAUR, Michel DUBOIS, Lionel MARTY
Environnement / Écologie	Michel DUBOIS	Jacques BOMBAL, Lionel MARTY
École / Jeunesse / Animation / Social	Sandra FAUCHER	Jean-Paul CHATAUR, Lionel MARTY, Grégoire NAVEZ
Communication	Lionel MARTY	Jacques BOMBAL, Jean-Paul CHATAUR, Michel DUBOIS, Sandra FAUCHER, Grégoire NAVEZ

- en tant que de besoins peuvent être associés à ces groupes de travail et à la demande expresse du responsable les habitants pouvant apporter une expertise sur les sujets exposés.
- aucune exigence de forme ne s'impose à ces instances de travaux.

Résultat du vote : **Pour : 7** **Contre :** **Abstention :**

Bruno BRINDEL interpelle Christelle BIDAULT en lui demandant les copies des délibérations.

Copie des délibérations est remise à chacun des conseillers

À la remise des documents, Roland POUGET demande une suspension de séance à 9h30. Il invoque le fait qu'il faut un temps nécessaire pour les consulter dans leur ensemble.

Reprise de la séance à 9h35.

Une série d'interventions s'enchaîne entre les conseillers :

Roland : Pourquoi tout est remis en cause ?

Christelle : Vous avez fait une lecture d'un texte à l'encontre d'un des habitants de Champagnac, lors du dernier conseil je vous disais qu'on réfléchissait à l'organisation de la commune, vous n'avez pas souhaité qu'on se rencontre. A ce jour, des méthodes de travail et des valeurs non partagées, ne nous permettent plus de travailler comme avant.

Roland : Quelles valeurs ?

Christelle : En dernier lieu, l'impartialité par rapport aux habitants de la commune. Vous voulez rentrer dans le détail ?

Bruno : Oui, les commissions ont été ouvertes, pas de souci. On veut comprendre pourquoi tout est remis en cause.

Chrystelle : Parce que ce qui est inacceptable ce sont les attaques et remarques nominatives à l'encontre notamment d'un habitant lors de l'avant-dernier Conseil.

Bruno évoque le rôle du Maire et en déduit que cela va conduire à de l'autocratie.

Lionel : Il y a une ligne rouge à ne pas franchir, à titre personnelle les propos et attaques nominatives en plein conseil municipal m'ont choqué, ça ne correspond pas à nos valeurs.

Serge : Concernant ces remarques nominatives, on a juste rapporté des faits, on a fait un constat.

Jacques : Cela peut se faire en commissions ou directement auprès du Maire en aucun cas en public. Ce n'est pas dirigé vers toi particulièrement Serge, mais c'est une question de forme. Donner des noms de cette façon n'est pas acceptable.

Roland : Michel Blanchon a été évoqué en Conseil municipal par Chrystelle

Chrystelle : Le contexte était différent c'était dans la discussion et il était surtout question d'un problème avec l'employé communal.

Jacques : Ce qui est dérangeant, c'est le fait que cela soit préparé et lu.

Roland rappelle la convocation pour le nettoyage de la fontaine des Vergnes où personne de la majorité n'est venu.

Roland lit un mail du 24/09/20 où il précise que le malaise était déjà naissant.

Bruno : La commission Communication n'a jamais été réunie.

Lionel : La commission n'a pas été réunie, car le climat que vous créez est un climat de méfiance, et il est nécessaire d'avoir confiance pour travailler ensemble.

Chrystelle : Cette façon de faire était une expérience. Et après presque 2 ans force est de constater que travailler ensemble en commission et ensuite reprendre des rôles d'opposition en conseil municipal est un mélange des genres qui ne fonctionne pas.

Bruno : Est-ce que l'ensemble de la population est prévenue des choses dont elle pourrait bénéficier (terre, prés...) ? Par souci d'équité que Chrystelle avait mis en avant lors du précédent Conseil, il faut prévenir l'ensemble des administrés.

Chrystelle : J'imagine que tu fais référence aux prés sur lesquels des chevaux pâturent, ainsi que les miens, Au prochain conseil on passera une convention pour autoriser officiellement cela pour tous.

Stéphanie : La commission développement économique n'est pas partie prenante du projet du restaurant. Pourquoi ?

Chrystelle : Ca avait été dit d'entrée lors de la mise en place des commissions.

Stéphanie : Cela n'a pas été dit explicitement et pas compris comme cela.

Intervention de Serge

Dans la salle du conseil, trône Marianne ! symbole de la République française et ses valeurs contenues dans la devise « Liberté, Égalité, Fraternité. »

Conseillers municipaux, élus démocratiquement, nous devons soutenir ce principe. Or, il semblerait que nous ne soyons plus en démocratie mais en autocratie, ce qui est une violation fondamentale des valeurs de notre République. Mme le Maire, sous un prétexte on ne peut plus fallacieux, veut transformer cette séance en un tribunal où elle voudrait nous condamner par avance.

Conseillers ! Vous allez devoir, en votre âme et conscience, vous prononcer sur les différents points à venir de l'ordre du jour, avec **toutes** les conséquences qui en découleront.

Conseillers ! En soutenant cette mascarade, dont vous savez pertinemment qu'elle ne repose sur aucun fait, vous cautionnez de facto, une décision arbitraire et bafouez les principes mêmes de la République dont nous devons **tous** être les garants, le premier magistrat de la commune en tête !

Si par vos votes, vous considérez que nous ne sommes plus capables d'être pilote d'une commission, nous considérerons que nous ne le sommes plus également pour en être membre ou suppléant.

Si vous considérez le contraire, tout n'est pas perdu pour qu'un dialogue sain et constructif soit de nouveau envisagé même si le chemin pour y parvenir pourrait être long et fastidieux.

Nous sommes fiers de ce que nous avons produit, du travail que nous avons accompli car nous y avons mis tout notre cœur et notre dévouement afin que la population puisse bénéficier des compétences que nous avons mises à leur service, pour le bien-vivre à Champagnac.

Mesdames, messieurs les conseillers, nous vous laissons à votre conscience
Il est (*mentionner l'heure*), nous allons nous lever et quitter la séance !

Version complémentaire validée et donnée le 07 juillet 2022 par Bruno et Roland

Roland : quels sont tes arguments ?

Christelle : vous voulez rentrer dans le détail ?

Bruno : tu nous enlèves même les délégations aux instances de regroupement.

Roland : en ce qui me concerne, pour le syndicat des eaux je t'ai toujours fait parvenir les comptes rendus des réunions faites avec Jean Paul en commun : en quoi je t'ai trompé ?

Christelle : déjà il faut souligner que les commissions que nous avons mises en place n'existent pas ailleurs. On vous a offert l'opportunité d'y participer : c'était une expérience, au bout de 2 ans c'est compliqué de travailler ensemble. Il y a eu du bon, du très bon même, mais aussi du moins bon.

Comme je vous ai dit au dernier conseil, ce qui est inacceptable ce sont les attaques et remarques nominatives à l'encontre d'un habitant.

Bruno : Chaque maire se doit de faire respecter les valeurs de Liberté ; égalité et fraternité qui figurent au fronton de sa mairie. Il est aussi tenu de respecter et faire respecter les droits fondamentaux la liberté d'expression.

Serge : concernant ces remarques nominatives, on a simplement rapporté des faits ! On a fait un constat. On effectuait un travail pour le compte de la commune et on s'est fait prendre à partie par la personne, et on se doit de rapporter cette agression devant le conseil.

Stéphanie : on a relaté des faits, mais en aucun cas manqué de respect à ces personnes.

Jacques : ce qui est dérangeant est que cela a été préparé et lu. Ce n'est pas dirigé vers toi spécialement Serge, mais c'est une question de forme. Donner des noms de cette façon n'est pas acceptable, c'est un détail mineur qui ne doit pas se reproduire. On ne cite pas les noms.

Serge : comment faire s'il y a un problème sur la commune sans citer de noms ?

Bruno : Michel Blanchon a été évoqué par toi lors d'un précédent CM.

Christelle : ça n'était pas dans le même contexte, et ça n'a rien à voir.

Bruno : les bras m'en tombent. On ne doit pas parler de ce qui c'est passé ?

Lionel : si, mais il faut peut être se demander si le conseil est le bon endroit pour en parler.

Bruno : on en parle ou alors ? En commission communication que tu n'as jamais réunie, alors c'est compliqué !

Lionel : « nous demandons que soit noté que lors de sa prise de parole Lionel a dit qu'il ne réunit pas sa commission par manque d'affinité et de méthode »

Roland lit un mail échangé avec Chrystelle le 20 septembre 2020 : il exprime le manque de communication que nous avons, ce à quoi Chrystelle répondait quelle en était d'accord. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite.

Stéphanie : on a aujourd'hui l'impression d'avoir commis une faute grave, et d'être tenus responsables de cette situation, alors que c'est votre façon de procéder qui en est l'origine. Ce n'est pas facile de trouver sa place car nous n'étions pas au courant de tout, beaucoup d'informations ne nous parvenaient pas volontairement. Même la gazette, nous la découvrions le jour ou il fallait la distribuer !

Chrystelle : on n'est pas obligé de tout vous dire !

Stéphanie : du coup forcément, c'est compliqué de travailler ensemble. Par exemple, pourquoi ma commission n'a jamais été conviée pour monter le projet multiservice ?

Chrystelle : ça avait été dit dès le départ.

Stéphanie : que ce ne soit pas ma commission qui gère le sujet, je le comprends, mais elle aurait pu être appelée à participer aux réunions qui traitaient le sujet. C'est difficile de comprendre le fonctionnement : pourquoi pour la soirée piano, c'est Sandra qui a géré, et pas la commission animation, pourquoi, je n'ai pas été convié aux réunions avec l'office de tourisme, alors que le tourisme est dans ma commission ?

Chrystelle : car il y a des sujets qu'il faut traiter rapidement, on ne peut pas se réunir pour tout.

Serge : question rapidité, il me semble qu'on a toujours été réactif !

Bruno : en ce moment, des chevaux pâturent dans la partie communale du lotissement. Est-ce que l'ensemble de la population est prévenue des choses dont elle pourrait bénéficier par un souci d'équité que tu avais mis en avant lors du conseil précédent.

Chrystelle : je vais répondre puisque j'imagine que ce sont de mes chevaux qu'on parle, mes chevaux qui pâturent... oui, d'autres propriétaires de chevaux ont également leurs animaux sur des terrains communaux.

Bruno : oui, mais as-tu demandé aux administrés si quelqu'un serait intéressé ? Pas juste quelques propriétaires de chevaux, car tu m'as fait des reproches à propos du curage des fossés.

Stéphanie : Chrystelle au dernier conseil, tu as dit ne pas avoir réussi à nous faire confiance. Il n'en tient qu'à toi car au regard de notre travail, de notre dévouement et de notre présence quasi indéfectible, tu aurais du être convaincue, et c'est regrettable.

Il est 10h06. Bruno BRINDEL, Stéphanie JAUILHAC, Serge LEFEBVRE et Roland POUGET quittent la séance et se joignent au public.

DCM N°15 : Correspondants Défense, Sécurité Routière et Accessibilité-modifications

Par délibération en date du 10 juillet 2020, il avait été désigné des correspondants dans les domaines de la Défense, la Sécurité Routière et l'Accessibilité. Suite à l'intervention de madame le Maire en Conseil municipal du 9 avril 2022, il est proposé de modifier ces correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

Défense	Grégoire NAVEZ
Sécurité routière	Grégoire NAVEZ
Accessibilité	Christelle BIDAULT, Sandra FAUCHER, Grégoire NAVEZ

Résultat du vote :

Pour : 7

Contre :

Abstention :

DCM N°16 : Élections des délégués dans les instances de regroupement - modifications

Par délibération en date du 10 juillet 2020, il avait été procédé à l'élection des membres pour siéger dans les instances de regroupement. Suite à l'intervention de madame le Maire en Conseil municipal du 9 avril 2022, il est proposé au Conseil de modifier ces délégués.

Le Conseil municipal choisit à l'unanimité de procéder à l'élection des délégués à main levée.

Organismes	Délégués titulaires et suppléants	
	titulaires	suppléants
Syndicat des Eaux des Deux Vallées	Christelle BIDAULT Jean-Paul CHATAUR	Lionel MARTY Grégoire NAVEZ
Syndicat d'Électrification de la Corrèze	Jean-Paul CHATAUR, Grégoire NAVEZ	Michel DUBOIS Lionel MARTY
Syndicat intercommunal de l'École Maternelle	Christelle BIDAULT Sandra FAUCHER	Michel DUBOIS Grégoire NAVEZ
Instance de Coordination Gérontologique	Sandra FAUCHER	Christelle BIDAULT

Résultat du vote : **Pour : 7** **Contre :** **Abstention :**

DCM N°17/2020 : Indemnités des élus

Suite à l'intervention de madame le Maire en Conseil municipal du 9 avril 2022, il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération en date du 30 juillet 2020 fixant la répartition des indemnités des élus, de la manière suivante à compter du 1^{er} mai 2022 :

Fonction	Enveloppe Maximale des indemnités mensuelles (indice brut terminal de la fonction publique depuis 2020)	Indemnités mensuelles à verser à partir du 1 ^{er} mai 2022 (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique depuis 2020)
Maire : BIDAULT Christelle	991.80 €	12.2% = 474.51 €
1 ^{er} Adjoint : NAVEZ Grégoire	1 155.15 €	3.85% = 149.74 €
2 ^{ème} Adjoint : CHATAUR Jean-Paul		3.85% = 149.74 €
3 ^{ème} Adjoint : FAUCHER Sandra		3.85% = 149.74 €
3 Conseillers municipaux ayant reçu délégation de fonctions DUBOIS Michel BOMBAL Jacques MARTY Lionel		1.55% = 60.29 € pour chacun des 3 conseillers délégués
TOTAL	2 146.95 €	1 164.89 €

Résultat du vote : **Pour : 7** **Contre :** **Abstention :**

La séance est levée à 10h12

BIDAULT Christelle BOMBAL Jacques BRINDEL Bruno CHATAUR Jean-Paul

DUBOIS Michel FAUCHER Sandra JAUILHAC Stéphanie LEFEBVRE Serge

MARTY Lionel NAVEZ Grégoire POUGET Roland